



Communiqué de presse

La zone bleue s'efface temporairement

En matière de parcage aussi, Saint-Imier se met à l'heure d'été. Compte tenu des expériences positives enregistrées ces dernières années, il a en effet été décidé de suspendre une nouvelle fois les contrôles de stationnement en zone bleue durant un mois.

Du lundi 10 juillet au samedi 5 août y compris, les automobilistes pourront garer leur véhicule dans les secteurs en zone bleue au-delà du temps prescrit, sans apposer le disque réglementaire. Mais, il va de soi que toutes les autres règles de la circulation routière devront être scrupuleusement respectées.

Administration communale : horaire modifié

Pour la deuxième année consécutive et suite à l'expérience positive de 2016, la Municipalité de Saint-Imier introduira un horaire d'été allégé. Ainsi, l'administration communale sera disponible selon des plages réduites durant la période dite des vacances horlogères, soit du lundi 17 juillet au vendredi 4 août 2017.

Durant ces trois semaines, l'administration et les différents services municipaux seront ouverts uniquement le matin, selon l'horaire habituel, soit de 8h00 à 11h45, excepté le jeudi (fermé). La population aura toutefois la possibilité de fixer un rendez-vous en dehors de ces plages horaires.

Pour ce qui est des services de piquet, ils resteront évidemment atteignables, mais uniquement pour les cas d'urgence (électricité, eau et gaz).

Pause estivale pour le Conseil municipal

Les membres de l'exécutif imérien ont tenu leur 23^{ème} séance de l'année mardi 4 juillet avant d'observer eux aussi leur pause estivale. Les délibérations reprendront mardi 8 août prochain. Le Conseil municipal profite de l'occasion pour souhaiter un très bel été à toutes et tous!

Mont-Soleil : la Municipalité assure un service de proximité

La Municipalité de Saint-Imier a décidé d'offrir à la population de Mont-Soleil de nouvelles possibilités pour éliminer les déchets verts issus des travaux domestiques de jardinage ou de cuisine.

A titre d'essai, pendant l'été et l'automne 2017, une benne sera à disposition des habitants un week-end par mois, soit les 15-16 juillet, 12-13 août, 16-17 septembre et 14-15 octobre 2017. Elle sera située à proximité du hangar des pompiers. Si l'expérience est concluante, elle sera reconduite.

Pour mémoire, les déchets compostables sont constitués des restes de fruits et de légumes crus, des épluchures, de la taille des arbres et arbustes. Les sacs compostables sont admis dans les poubelles vertes.

Les aliments cuits, les restes de nourriture et la litière pour animaux domestiques ne sont pas admis dans les réceptacles pour déchets verts.

Pour tous renseignements complémentaires :

- *John Buchs, chef du Département urbanisme et mobilité, jbuchs@saint-imier.ch, 079 469 24 52*
- *Nicolas Vuilleumier, chef du Service d'urbanisme et mobilité, nvuilleumier@saint-imier.ch, 032 942 44 35*

(cm)

Saint-Imier, le 5 juillet 2017